



En effet, le Cameroun vient engager selon le ministère en charge de l'environnement un recouvrement forcé de 3 milliards FCFA auprès des entreprises.

Selon investiraucameroun.com, due à la difficulté dans le processus de recouvrement de ces amendes environnementales, le Minepded a souhaité le support du ministère des Finances à travers la direction générale des impôts (DGI) pour procéder au recouvrement forcé. Dans une période plus ou moins longue, le ministère en charge de l'Environnement envisage de travailler avec le Minfi en vue d'insérer dans la loi de finances des dispositions permettant l'amélioration du recouvrement ; mettre en place une plateforme d'échanges Minfi-Minepded et solliciter l'appui du Minfi pour le recouvrement des arriérés sur les amendes environnementales. Aussi, il est prévu une mobilisation pour les années 2019 et 2020 respectivement 438 et 804 millions de FCFA au titre des amendes environnementales.